

DOCUMENT D'INFORMATION RELATIF A L'ORGANISATION DU BMF

Présentation des dispositifs de formation et de validation des acquis de l'expérience (V.A.E.) en vue de l'obtention du diplôme d'éducateurs de niveau IV délivré par la FFF

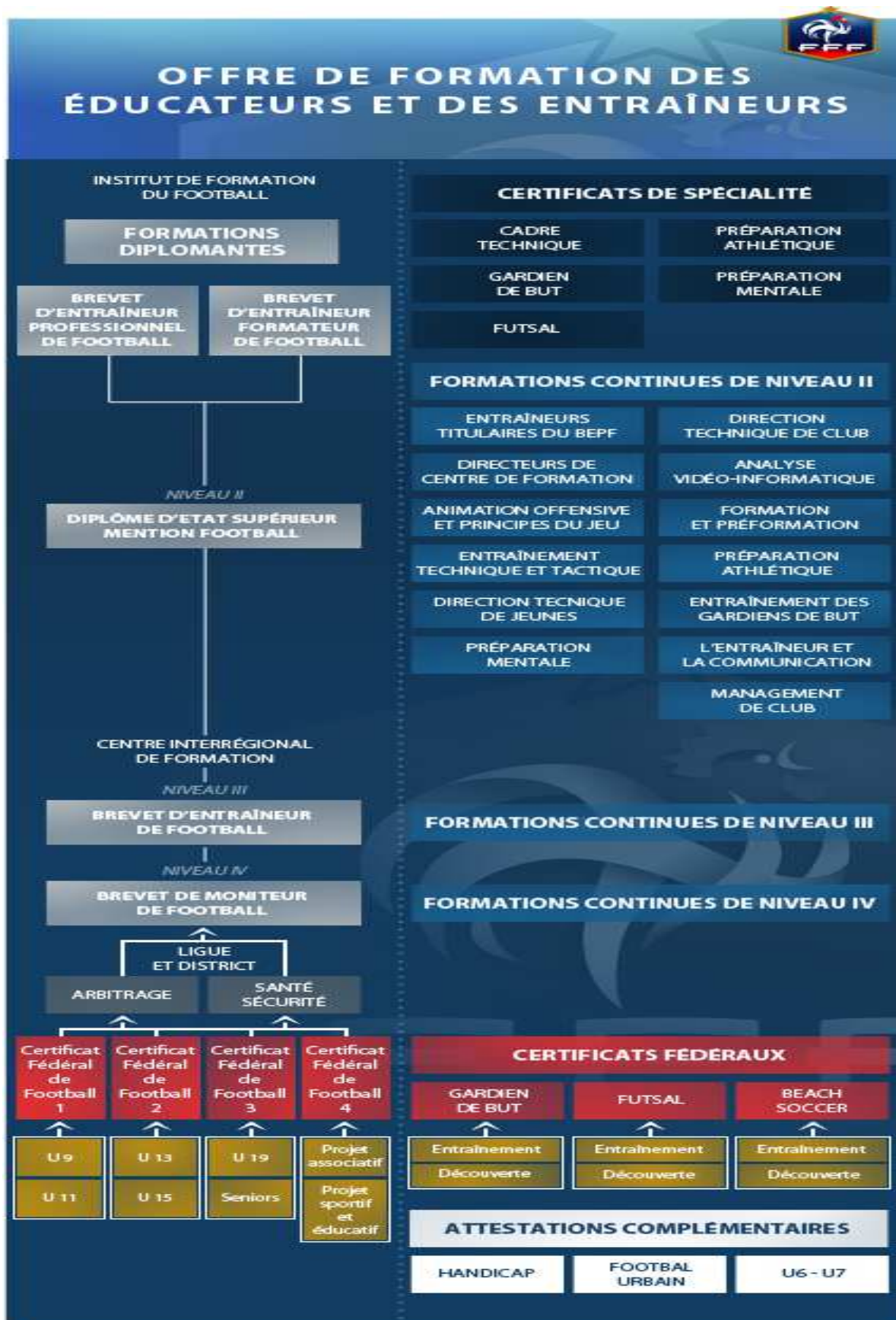
Suite à l'abrogation des Brevets d'Etat (BEES 1, BEES 2) fixée au 31 décembre 2013, la FFF a adopté une nouvelle filière de diplômes reconnus par l'Etat et inscrits au R.N.C.P. (Répertoire national des certifications professionnelles) depuis le 10 août 2012.

La nouvelle filière comporte 5 nouveaux diplômes dont 4 titres à finalité professionnelle (TFP). Ces TFP ont été créés et seront mis en place afin de permettre notamment aux éducateurs d'encadrer contre rémunération et de se professionnaliser.

Les diplômes actuellement délivrés par la FFF (DEPF, DEFF, DEF) n'étant pas reconnus par l'Etat, seuls les BEES 1 et BEES 2 permettaient aux entraîneurs de pouvoir encadrer contre rémunération.

Afin d'assurer une continuité dans la formation et ainsi répondre aux besoins des éducateurs et des clubs en termes de structuration, de qualification et d'emploi, la FFF à travers la DTN et l'IFF, mettra en œuvre dès la saison prochaine la formation en vue de délivrer les titres à finalité professionnelle (TFP) issus de la nouvelle filière.

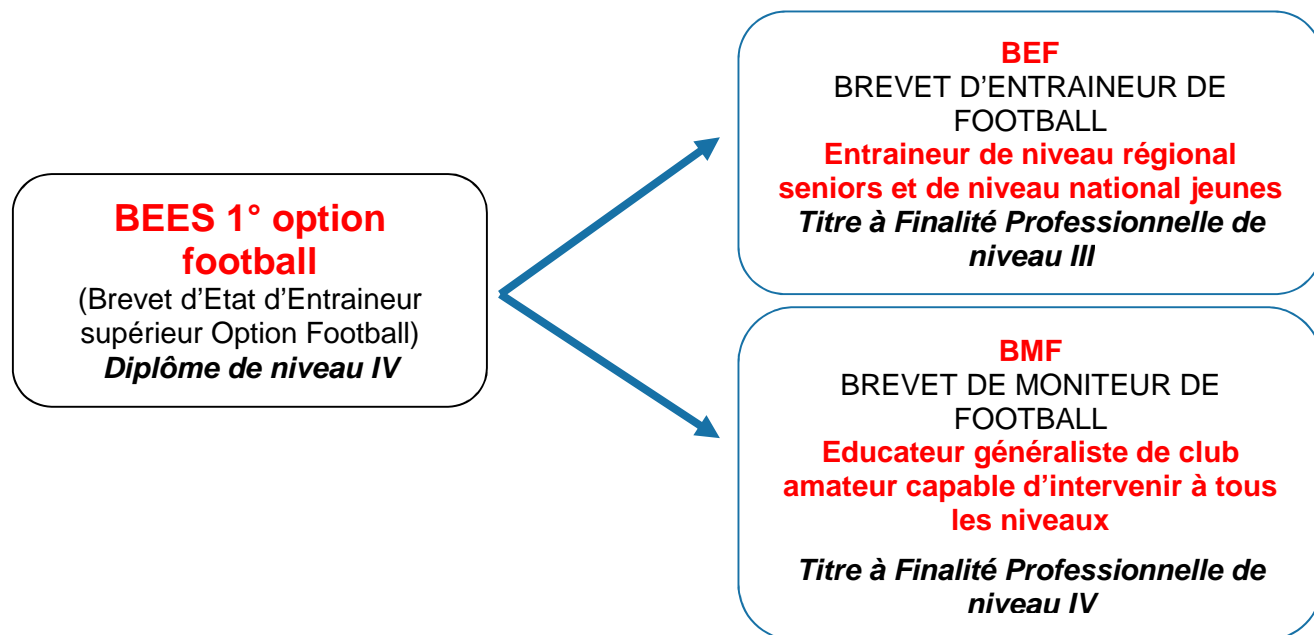
Notre Ligue ayant été agréée par la FFF et habilitée par l'IFF à organiser cette formation, des sessions de formations en vue de l'obtention des BMF seront donc organisées à compter de la saison 2014/2015 sur le site de la Ligue de la Méditerranée de Football



L'EVOLUTION DU CURSUS DE FORMATION DES EDUCATEURS

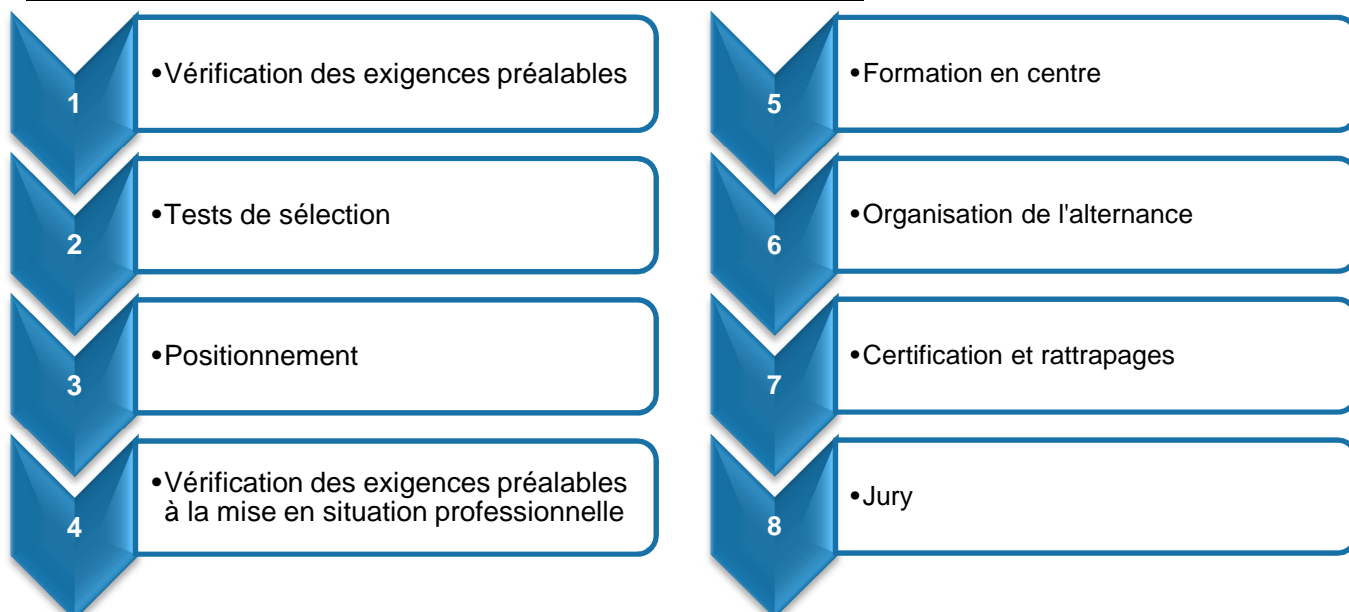
ANCIEN DISPOSITIF DE FORMATION FFF

NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION FFF



Le BEES 1° option Football est remplacé par deux brevets en lien avec un référentiel métier différent. Ces deux formations sont indépendantes avec des accessibilités différenciées (voir ci-après les exigences préalables d'entrée en formation). Ces formations s'effectueront en alternance entre le centre de formation de la Ligue (Liévin) et le stage en club auquel sera soumis le stagiaire accompagné d'un tuteur.

Les étapes impératives du nouveau dispositif de formation :



Brevet de Moniteur de Football (BMF) - niveau IV (code NSF : 335)

La formation au Brevet de moniteur de football est proposée à des candidats visant des compétences d'éducateur généraliste dans le football axé principalement dans le football des jeunes. L'action de formation mène au brevet de Moniteur de Football, communément appelé BMF. Le BMF est un titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP (code NSF : 335).

Les objectifs de la formation

La formation a pour objectifs :

- mettre en œuvre les programmes d'encadrement sportif, transmis par la direction technique nationale de la FFF, dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges).
- assurer, en autonomie la conduite de séances et de cycles d'animation, de préformation, et d'entraînement en football en sécurité, intégrant des notions d'arbitrage ;
- participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;
- effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure ;
- contribuer à la gestion et à l'organisation de l'accueil des licenciés

Les conditions d'accès à la formation :

- être âgé de 16 ans révolus
- être licencié à la FFF
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation
- attester d'une situation d'alternance pendant la formation, en relation avec le diplôme visé
- satisfaire aux épreuves de sélection

Durée et déroulé de la formation

Elle peut s'envisager selon 2 voies d'accès alternatives (voir ci-dessous).

1. Parcours en discontinu :

- ***Vous avez déjà un ou plusieurs certificats fédéraux (I1, I2, AS, CFF 1, 2, 3, 4) : la formation au BMF en discontinu vous sera proposée.***

Au cours de la phase de positionnement, un parcours individualisé définissant le(s) lieu(x) de formation, l'ordre de suivi des UC et des modules complémentaires ainsi que le rythme de formation sera établi d'un commun accord entre le responsable

pédagogique de l'antenne et le stagiaire afin de valider les unités capitalisables (UC) manquantes et les modules complémentaires.

La mise en situation professionnelle (346h) devra s'effectuer dans les mêmes conditions que le parcours en continu.

La certification des UC sera distinguée de la formation et suivie d'un jury final.

2. La validation des acquis de l'expérience (VAE) : une autre alternative

- ***Vous avez une expérience en tant qu'éducateur (bénévole ou salarié) de 1 000 heures minimum en lien avec le diplôme visé (BMF)...***

Comme pour tout diplôme, une possibilité d'obtention du brevet est envisageable par la voie de la VAE.

La validation des acquis de l'expérience est une mesure permettant à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'étude, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir un diplôme professionnel.

Le candidat doit remplir un dossier détaillant son expérience professionnelle et les compétences acquises. Un jury sera chargé d'étudier la demande et décidera de valider ou non tout ou partie du diplôme visé. En cas de validation partielle des acquis, des prescriptions sont proposées au candidat en vue d'obtenir la totalité du diplôme.

La présentation du dossier se décompose en deux temps successifs :

- Un premier ayant pour objectif d'évaluer les conditions de recevabilité des candidatures.
- Un second évaluant les compétences développées durant les expériences du stagiaire.

Lieu de la formation

Centre Regain – Route de Marseille – 04220 SAINTE TULLE
Téléphone : 04 92 70 21 71

Dates de la formation (calendrier prévisionnel)

Tests de Sélection	11 Juin 2015
Journées de Positionnement	23 et 24 Juin 2015
U.C.1	Du 1er au 4 Février 2016
U.C.2	Du 1er au 4 Mars 2016
U.C.3	Du 5 au 8 Avril 2016
U.C.4 Module Associatif	29 et 30 Septembre 2015 ou 19 et 20 Octobre 2015*
U.C.4 Module Sportif et Educatif	2 et 3 Décembre 2015 ou 8 et 9 Décembre 2015*
Module Arbitrage	21 et 22 Octobre 2015 ou 30 Novembre et 1er Décembre 2015*
Module Santé-Sécurité	Du 5 au 7 Janvier 2016 ou du 9 au 11 Février 2016*
Certification U.C. 1, 2, 3 et 4	Du 20 au 22 Avril 2016

**en fonction du Positionnement*

Coût de la formation

Formation en discontinu	De 660 € à 1 700 €
1 UC	610 €
2 UC	760 €
3 UC	910 €
4 UC	1 060 €
Titulaire des 4 UC	460 €
Module Santé-sécurité (dont PSC1 : 50 €)	165 €
Module Arbitrage	75 €
Certification UC1	50 €
Certification UC2	50 €
Certification UC3	50 €
Certification UC4	50 €
Certification finale (frais obligatoires, frais d'inscription, gestion, coordination)	200 €

Validation des acquis de l'expérience	De 200 € à 500 €
Partie 1 : Analyse de la recevabilité	200 €
Partie 2 : Analyse de l'expérience	
UC1	75 €
UC2	75 €
UC3	75 €
UC4	75 €

- Frais d'hébergement et restauration : Contactez le Centre Regain de Sainte Tulle.

Prise en charge de la formation

En fonction du statut du stagiaire (salarié ou non), il est possible de bénéficier des dispositifs de financement de la formation professionnelle pour la prise en charge des coûts de formation (OPCA, Plan de formation, CIF, aides des conseils régionaux, POE, PPAE, CFP, aides aux Salariés bénéficiant de mesures d'aide à l'emploi (CUI-CIE, CUI-CAE, Emplois Tremplins), et autre TNS, ...).

Contact :

Service Formations
Europôle de l'Arbois – 390 Rue Denis Papin – CS 40461
13592 AIX EN PROVENCE Cedex 3
Tél. 04 42 90 17 80 – Fax 04 42 54 15 65

Courriel : secretariat@ligue-mediterranee.fff.fr